

1. À la base de l'autonomisation : l'«empowerment»

« Introduit dans les années 1960, dans le cadre de l'organisation communautaire, il s'est développé dans les années 1970 porté par les profondes remises en question des pratiques sociales. (...) Les tendances à la victimisation (condamner la personne pour les difficultés qu'elle rencontre), à l'infantilisation (considérer la personne comme dépourvue de compétences) et à la stigmatisation (assimiler la personne à ce qu'elle vit, comme par exemple la femme battue), sont aujourd'hui reconnues pour entretenir une certaine incapacité des personnes à prendre part activement à la résolution de leurs difficultés. C'est dans ce contexte de crise qu'émergent de nouvelles pratiques dites d'empowerment, qui visent à reconnaître la capacité des personnes et des communautés à exercer un contrôle sur la définition et la nature des changements qui les concernent. »¹

« En français, « empowerment » correspond en général à « autonomisation » ou « capacitation ». Ces termes sont assez vagues et non spécifiques. Jusqu'à présent, il n'en existe aucune définition plus précise acceptée de tou-te-s. Le consensus de base est que l'empowerment est un processus d'apprentissage, avec de nouvelles libertés d'action qui aboutissent à une plus grande autodétermination de sa propre vie. (...) Il s'agit de s'affranchir de la conception hiérarchique ou paternaliste adoptée pour de nombreuses prestations sociales et de santé, où l'on considère l'aide comme le soutien et l'assistance des plus faibles. »²

2. L'autonomisation dans la coopération internationale

« L'autonomisation est ici le processus par lequel la continuité d'une action ou d'une équipe locale mise en place au Sud par une organisation non gouvernementale (ONG) du Nord, est assurée par la création ou la transformation institutionnelle et par le désengagement de l'ONG initiatrice. »³

« Les résultats des projets (...) doivent continuer à bénéficier à la population après l'arrêt du soutien de la coopération au développement. L'autonomie, ou la capacité des acteurs locaux à assurer cette durabilité de façon indépendante, n'est pas que de l'ordre financier, mais nécessite également une liberté d'action, de parole, de décision et d'organisation. »⁴

¹ Empowerment, Élisabeth Kozlow-Régnard

² Centrale nationale de coordination des addictions : <https://www.infodrog.ch/fr/ressources/lexique-de-la-prevention/empowerment.html>

³ Fonds pour la promotion des études préalables, études transversales, évaluations. Assurer la continuité d'une action.

⁴ Fedevaco, Autonomisation et pérennisation

3. L'association Zazakely

3.1 Situation actuelle

Les sites de Mahazine et de Fiadanantsoa fonctionnent principalement à l'aide des financements en provenance de Suisse et de France⁵. Les quelques activités rémunératrices mise en place à Madagascar ne représentent qu'un faible pourcentage du fonctionnement général des sites. Au niveau décisionnel, les branches suisse et française ont un pouvoir.

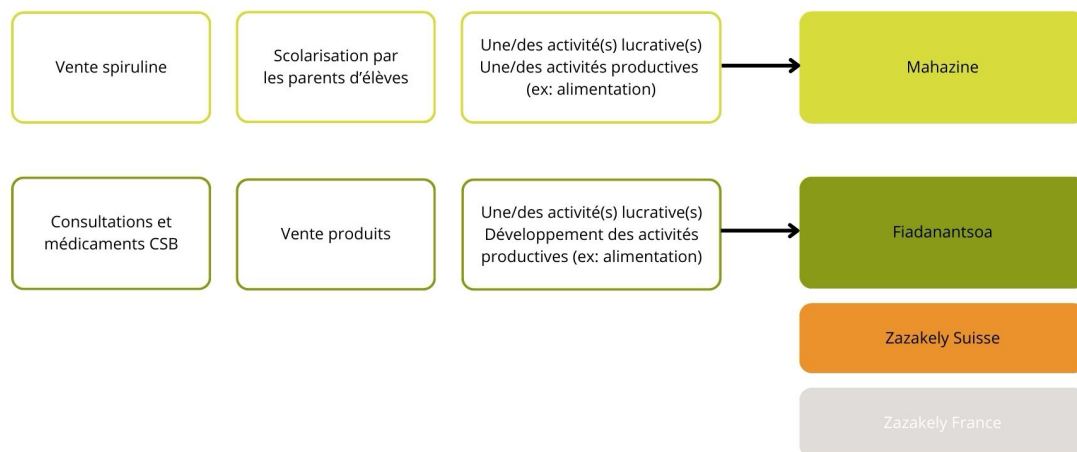


⁵ Un second document pourrait être fait pour préciser les chiffres et pourcentages, s'il y a de l'intérêt pour cette proposition.

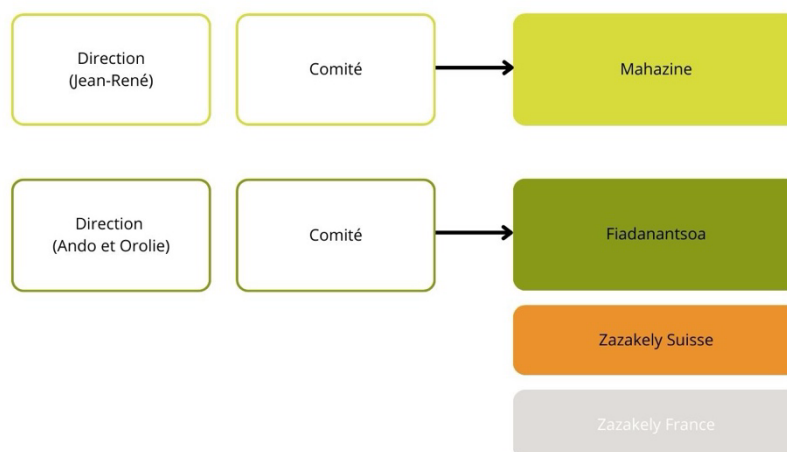
3.2 Situation potentielle autonomisée

Une démarche d'autonomisation permettrait aux sites de Mahazine et de Fiadanantsoa d'avoir des rentrées financières uniquement malgaches, gérées par leur propre direction. Par conséquent, les branches suisse et française ne s'impliqueraient plus, ni financièrement, ni décisionnellement.

Autonomisation financière potentielle



Autonomisation décisionnelle potentielle

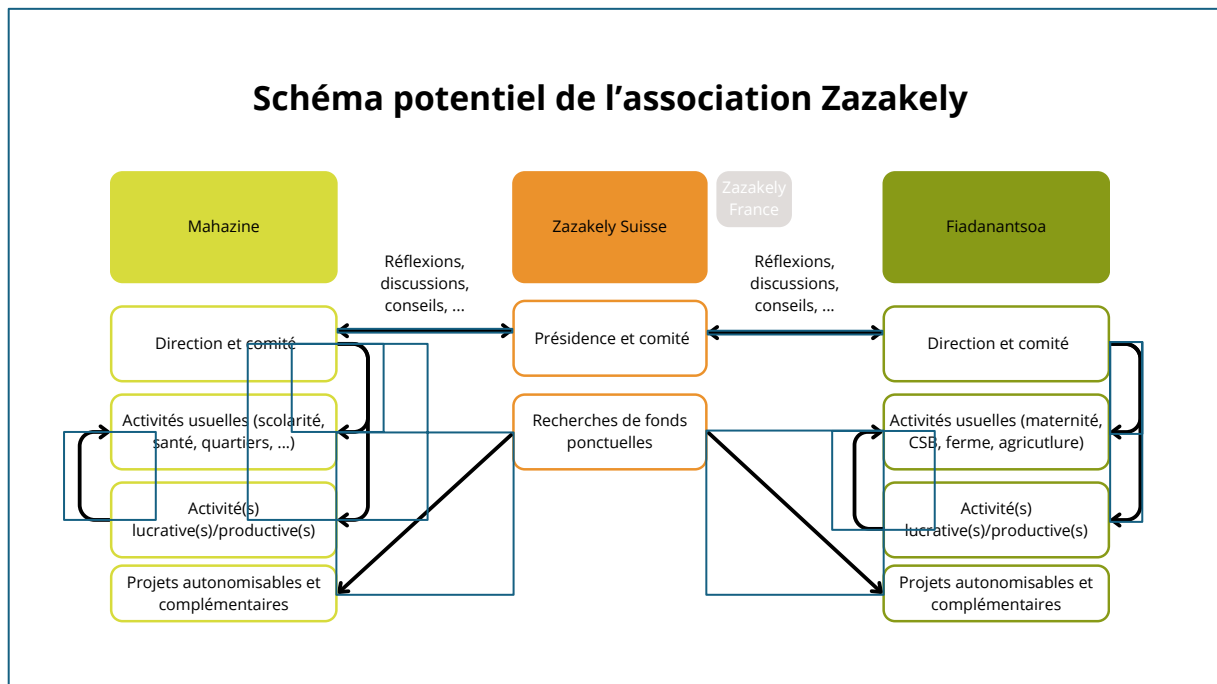


3.3 Extinction de la branche suisse ?

Non. La branche suisse existerait encore et s'investirait à deux niveaux :

- 1) Présence symbolique et consultative
- 2) Financement de nouveaux projets autonomisables

Dans le premier cas, elle resterait un appui aux sites malgaches, en se montrant présente en cas de discussions, de questions, etc. Dans le second, elle s'engagerait à récolter des fonds pour construire de nouveaux projets, à condition que ceux-ci renforcent ce qui est déjà en place et soient rendus autonomes le plus rapidement possible.



4. Quelques avantages de l'autonomisation

Humainement	Financièrement	En Suisse	Autres
Indépendance, pas de hiérarchie implicite basée sur l'argent, réduction de relations asymétriques Nord-Sud	Possibilités de nouveaux projets plutôt que de financer du fonctionnement quotidien Favoriser l'économie locale malgache	Moins d'investissement et de bénévolat, nouvelle manière de s'investir	De potentiels nouveaux soutiens dans une génération qui pense les relations internationales différemment Eviter que l'association ne s'arrête brutalement

5. Comment s'y prendre ? En très bref...

